



This map and the associated information displayed are to be used for general illustrative purposes only. Although best efforts have been made to create accuracy; due to the complex and extensive nature of the data, all representations and/or information provided herein are approximate and to be verified by user. User hereby acknowledges that this map is not intended for true and accurate navigational purposes and hereby accepts and assumes all inherent risks associated with the use of this map.

This map is produced in part with data provided by the Ontario Geographic Data Exchange under Licence with the Ontario Ministry of Natural Resources and the Queen's Printer for Ontario, 2021

Aerial Imagery © DRAPE 2024  
Digital Elevation Information © City of Ottawa

## FLOOD HAZARD AND REGULATION MAP

### CASEY CREEK

### CARTE DU RISQUE D'INONDATION ET DE RÉGULATION

#### LEGEND / LÉGENDE

- Regulatory Floodplain / La Crue Régulatrice
- Regulatory Limit / Limite Réglementaire
- Contours / Courbes
- Stream / Ruisseau
- Cross Sections / La Coupe Traversale

Cross Section Number — Nombre de la coupe traversale

Regulatory Flood Elevation (m) — Niveau de la crue régulatrice (m)

INDEX CONTOUR INTERVAL 1 METRES  
WITH 0.5 METRE INTERMEDIATE CONTOUR  
NORTH AMERICAN DATUM 1983

COURSES DE NIVEAU PRINCIPALES DE 1 MÈTRE  
AVEC COURSES DE NIVEAU INTERMÉDIAIRES DE 0.5 MÈTRE  
SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE NORD-AMÉRIQUE 1983

#### GENERAL INFORMATION

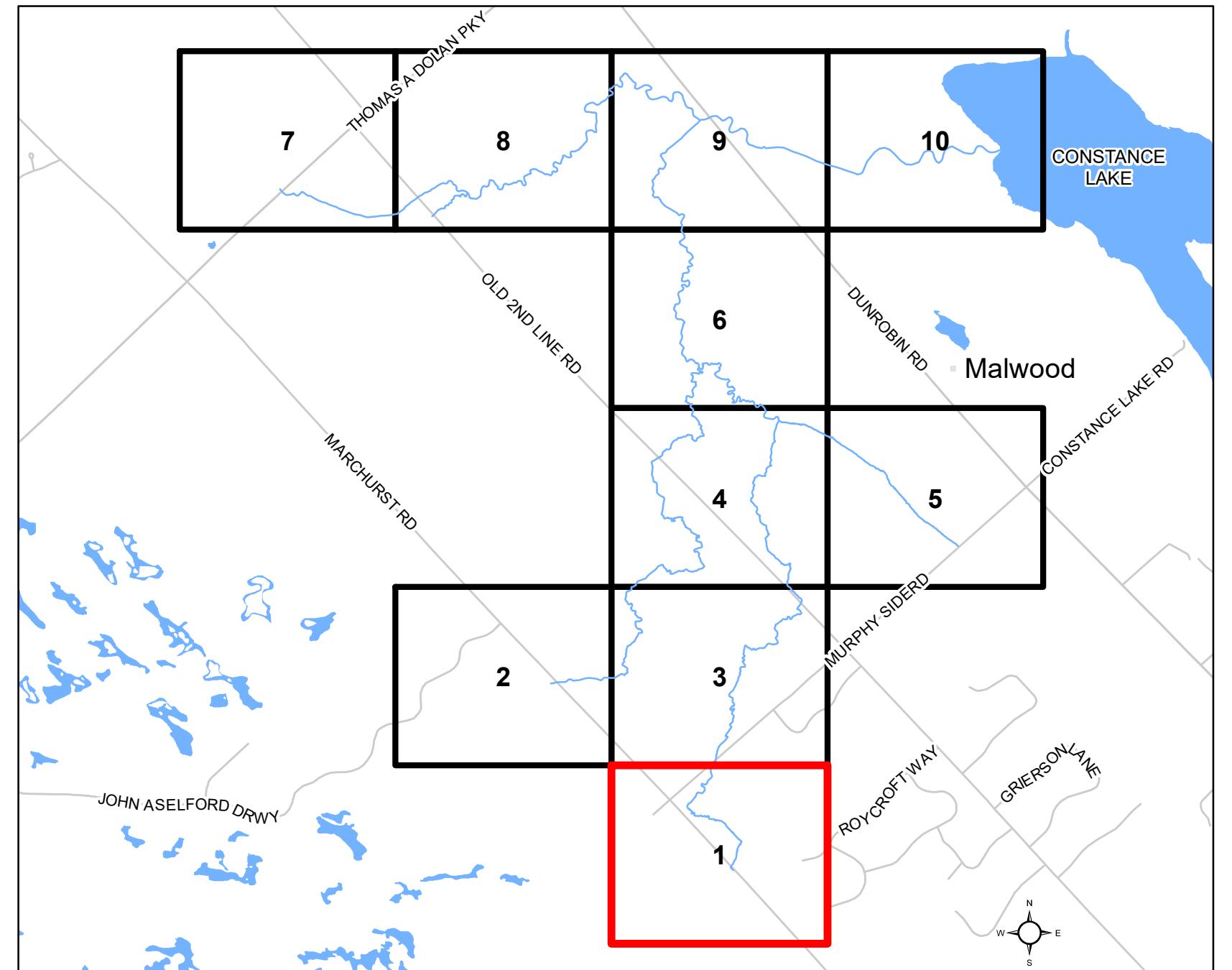
Vertical Datum: CGVD28  
Horizontal Datum: North American 1983  
Map Projection: Ottawa Transverse Mercator Projection

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Niveau de référence vertical: CGVD28  
Niveau de référence horizontal: Nord-américain 1983  
Projection cartographique: Projection Mercator Transverse d'Ottawa



#### SHEET INDEX / TABLEAU D'ASSEMBLAGE



Note: The regulation limit represents all areas regulated under the Conservation Authoritis Act, Section 28, Ontario Regulation 153/06. Although only floodplains are shown on these maps, the regulation limit is defined as a buffer around all flooding hazards, erosion hazards, and wetlands. These areas are regulated in an effort to maintain the vitality of our watersheds while also protecting lives and property from natural hazards.

Remarque : La limite réglementaire représente toutes les zones réglementées en vertu de la Loi sur les offices de protection de la nature, article 28, Réglement de l'Ontario 153/06. Bien que seules les plaines inondables soient représentées sur ces cartes, la limite de régulation est définie comme une zone tampon autour de tous les risques d'inondation, d'érosion et de zones humides. Ces zones sont réglementées dans le but de maintenir la vitalité de nos bassins versants tout en protégeant les vies et les biens contre les risques naturels.

#### REVISIONS

NO.	DESCRIPTION	DATE
1	For public review	19/05/2021
2	For board approval	15/11/2021
3	Reprint for DRAPE 2024	24/04/2025



Cette carte et les renseignements connexes qui sont affichés sont fournis à titre d'exemple général seulement. En dépit de tous les efforts consentis pour garantir l'exactitude, les représentations ou renseignements que l'on trouvera ici demeurent approximatifs du fait de la nature complexe et de l'étendue des données, et doivent donc être vérifiés par l'utilisateur. L'utilisateur reconnaît par la présente que cette carte n'est pas conçue pour une navigation exacte et vérifiable, accepte et endosse les risques connexes associés à son utilisation.

Cette carte a été en partie réalisée à l'aide de données fournies par le Groupe d'échange de données géospatiales en Ontario, en vertu d'un contrat de licence passé avec le ministère des Richesses naturelles et l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario en 2021.

Images aériennes © DRAPE 2024  
Données altimétriques numériques © Ville d'Ottawa